

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/275 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT LA REALISATION DU PROJET D'INSTRUMENTATION ET DE REMPLACEMENT DE CANALISATIONS DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DES RENDEMENTS DES RESEAUX D'EAU BRUTE DU SUD DE LA PLAINE ORIENTALE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BUCCHINI Dominique, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIOVANNINI Fabienne, LUCCIONI Jean-Baptiste, POLI Jean-Marie, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme COLONNA Christine
M. BIANCUCCI Jean à M. BENEDETTI Paul-Felix
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. STEFANI Michel
Mme GIACOMETTI Josepha à M. POLI Jean-Marie
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme BIANCARELLI Viviane
Mme MARTELLI Benoîte à Mme FERRI-PISANI Rosy
Mme NIVAGGIONI Nadine à Mme GIOVANNINI Fabienne
M. ORSINI Antoine à M. LUCCIONI Jean-Baptiste
Mme RISTERUCCI Josette à M. BASTELICA Etienne
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
Mme VALENTINI Marie-Hélène à M. BUCCHINI Dominique

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BEDU-PASQUALAGGI Diane, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCESCHI Valérie, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NIELLINI Annonciade, NICOLAI Marc-Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SINDALI Antoine, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 05/69 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau en Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE de réaliser le projet : « Amélioration des rendements des réseaux d'eau brute du sud de la plaine orientale. Instrumentation et remplacement de canalisations », conformément au projet technique présenté, d'un coût de 1 100 K€ HT.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE de M. le Préfet de Corse l'inscription au titre du PEI, la part contributive de la Collectivité Territoriale de Corse s'établissant à 37 % du montant HT des travaux.

ARTICLE 3 :

ACTE que l'autorisation de programme correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2014.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2013

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Amélioration des rendements des réseaux d'eau brute du sud de la plaine orientale. Instrumentation et remplacement de canalisations

Le réseau collectif d'eau brute de la Plaine Orientale constitue le plus vaste ensemble hydraulique de la Corse.

Ce réseau comporte 3 secteurs partiellement interconnectés et alimentés par des prélèvements au fil de l'eau et des réserves inter-saisonniers relevant soit de l'OEHC, soit de l'EDF :

- le secteur « Plaine Orientale Nord » : système Golo.
- le secteur « Plaine Orientale Centre » : système Alesani.
- le secteur « Plaine Orientale Sud » : système Fium'Orbu et Tagnone-Tavignano.

Délimité par les rivières de la Bravone et du Travo, le secteur « Plaine Orientale Sud » puise l'essentiel de sa ressource dans le Fium'Orbu, au droit de l'ouvrage de compensation d'EDF, au lieu-dit Trevadina.

L'exploitation de la ressource du Fium'Orbu par la SOMIVAC date des années 60 et est antérieure à l'aménagement hydroélectrique de la chute par EDF.

Ce secteur a été l'un des premiers à être équipé en raison des possibilités d'alimentation gravitaire des plaines agricoles.

Les réseaux de distribution étudiés lors de l'aménagement hydraulique de la vallée ont été réalisés pour une grande part dans les années 70 et 80. Plusieurs natures de matériaux (fonte grise, acier, fibro-ciment, béton à âme tôle, ...) ont été utilisées à l'époque pour des raisons techniques où économiques.

Depuis plusieurs années, ont été recensés à travers des données statistiques des tronçons de conduites particulièrement sujets à des fuites diffuses (matériaux poreux) et (ou) casses franches (matériaux peu résistants).

La nature de certains réseaux (conduites en fibro-ciment, béton, fonte grise, ...) mais également les caractéristiques des terrains encaissants - qui peuvent présenter une agressivité - expliquent en grande partie ces fuites et casses.

Afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité de la distribution, la mise en œuvre de débitmètres en tête des secteurs présentant des rendements particulièrement pénalisants permettra un diagnostic des réseaux d'eau brute.

Le remplacement des antennes (où tronçons d'antennes) aux plus fortes statistiques de casses et aux moins bons rendements devrait permettre, à travers une analyse d'indicateurs de performances (rendements, interventions, énergie consommée, prélèvement dans le milieu naturel, ..) de quantifier l'amélioration de l'exploitation des réseaux.

Ces interventions se situent sur les communes de Prunelli di Fiumorbu, Ghisonaccia et Aghione dans des zones où certains sols ont été reconnus comme agressifs.

Ces opérations d'un montant estimé de 1 100 K€ HT concernent, en dehors de la pose des débitmètres et des installations de télésurveillances, les remplacements des linéaires suivants :

- sur la commune d'Aghione : 900 m en diamètre 250 mm.
- sur la commune de Ghisonaccia : 1 370 m de conduites de 200 mm à 250 mm.
- sur la commune de Prunelli di Fiumorbu : 970 m de conduites de 125 mm à 200 mm.

Un tel programme, relève de l'amélioration de la gestion et des rendements des réseaux d'eau brute et s'inscrit dans le cadre du programme hydraulique structurant.

Je vous propose donc que la CTC en assure la maîtrise d'ouvrage, et que vous m'autorisiez à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, notamment à déposer les dossiers de demande de financement en vue de leur inscription à un prochain COREPA avec le plan de financement suivant :

Etat-PEI	63 %	693 000 €
CTC	37 %	407 000 €

Montant total		1 100 000 € HT

L'ouverture de l'autorisation de programme correspondant sera prévue au BP 2014.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.